



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 avril 2025

Nombre d'administrateurs : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 avril à 15h00 à quinze heure, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 4 avril, s'est rassemblé salle des mariages, à l'Hôtel de Ville de Dugny, sous la présidence de Monsieur Quentin GESELL, Président du CCAS.

PRESENTS : M. Quentin GESELL, président, Mme Paola MELICA, vice-présidente, Mme Marie-Nella HIERO, Mme Martine BRASSEUR, Mme Elisabeth POILLOT.

ABSENT ET REPRESENTÉ :

ABSENTS : M. Dominique GAULON, Mme Marie-Claude COLLET, M. Francis DELPECH, M. Faouzy GUELLIL, Mme Clémence DERUEL, M. Hamid ARAB, Mme Geneviève DIABATE, Mme Sarah BOUZID.

INVITES : Mme Céline LANFUMEY, Directrice Générale Adjointe, Mme Tatiana ARTISON, Responsable du CCAS, Mme Aurélie LUPI, Directrice financière, Mme Alexandra NEUSCHWANDER, agent de l'Espace Séniors.

N° DEL-CA-2025-09 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – CCAS

Le conseil d'administration en séance du 08 avril 2025,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 1612-1, L.1612-2 et L. 2312-1,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°DEL-CA-2023-10 du Conseil d'administration en date du 21 novembre 2023 relative à la mise en place de la nomenclature M57,

VU la délibération n°DEL-CA-2025-03 du Conseil d'administration en date du 12 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025 et l'approbation du rapport d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du Conseil d'Administration du CCAS en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

ENTENDU le rapport présenté aux membres du conseil d'administration,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR
5 VOIX POUR,
0 VOIX CONTRE,
0 ABSTENTION,**

Soit à l'unanimité.

Article 1 :

APPROUVE le budget primitif 2025 du CCAS tel que présenté dans le document annexé,

Article 2 :

DIT que le budget primitif 2025 du CCAS est arrêté en équilibre au niveau des deux sections comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

MAIRIE DE DUGNY - CCAS DUGNY - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	262 679,98	0,00	363 238,93	0,00	363 238,93
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	438 326,00	0,00	438 326,00	0,00	438 326,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	7 000,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		708 005,98	0,00	823 564,93	0,00	823 564,93
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		708 005,98	0,00	823 564,93	0,00	823 564,93

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	774,33		1 685,00	0,00	1 685,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		774,33		1 685,00	0,00	1 685,00

TOTAL	708 780,31	0,00	825 249,93	0,00	825 249,93
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					825 249,93
--	--	--	--	--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	25 089,33	0,00	38 000,00	0,00	38 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	63 105,00	0,00	55 500,00	0,00	55 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	539 853,00	0,00	506 232,00	0,00	506 232,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		628 049,33	0,00	599 732,00	0,00	599 732,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		628 049,33	0,00	599 732,00	0,00	599 732,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	628 049,33	0,00	599 732,00	0,00	599 732,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	225 517,93
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	825 249,93
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 685,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

MAIRIE DE DUGNY - CCAS DUGNY - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	5 181,99	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 181,99	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 181,99	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	5 181,99	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
--------------	-----------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000,00
---	------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	6 038,44	0,00	6 038,44
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	6 038,44	0,00	6 038,44
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	6 038,44	0,00	6 038,44

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	774,33		1 685,00	0,00	1 685,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		774,33		1 685,00	0,00	1 685,00

TOTAL	774,33	0,00	7 723,44	0,00	7 723,44
--------------	---------------	-------------	-----------------	-------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 276,56
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 000,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 685,00
--	-----------------

Article 3 :

AUTORISE le président du CCAS, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à l'adoption du budget primitif 2025 du CCAS.

Article 4 :

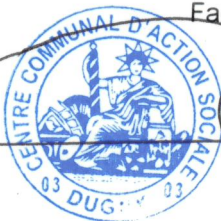
DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Madame la Trésorière Principale du Blanc-Mesnil.

Accusé de réception en préfecture
093-219300308-20250408-DEL--CA-2025-09-DE
Date de télétransmission : 15/05/2025
Date de réception préfecture : 15/05/2025

Fait à Dugny, le 08/04/2025

Le Président,

Quentin GESELL



Décision rendue exécutoire.

+ Dépôt à la Préfecture le :

15/05/2025

+ Publication et/ou notification

le :

15/05/2025

Document certifié conforme

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours contre cette décision pendant un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera soit :

+ à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
+ deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Président,

Quentin GESELL

